



TABLE RONDE D'OUVERTURE

Eau et alimentation, gérer ensemble ces « communs » : quels enjeux pour les territoires ?

Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres*

Éléments de cadrage par l'animateur

Pierre-Yves GUIHENEUF

Geysier

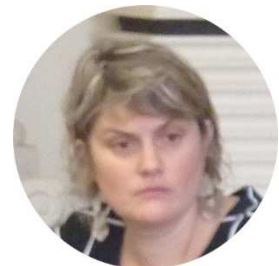
Résumé

La notion de commun s'impose dans le langage courant depuis plusieurs années. On en parle pour qualifier l'eau par exemple, ainsi que la biodiversité, mais également le climat, le savoir ou la sécurité alimentaire. Mais qu'est-ce qui fait un commun ? En quoi cette notion renouvelle-t-elle notre vision de la gouvernance et de la concertation ?

Marie ERAUD, Chargée de mission à l'Ifrée, explique d'abord pourquoi l'association Comédie a choisi cette approche comme fil conducteur de la rencontre. Luc BONET, Président de la maison de la Solidarité de Poitiers, nous rappelle ensuite l'histoire et les fondements de la notion de commun. Enfin, Denis SALLES, Directeur de recherche de l'IRSTEA, nous précise le rôle de la concertation dans la gestion collective des communs.



* Le contenu de ce document n'engage que ses auteur-e-s et non les intervenant-e-s



Marie ERAUD

Chargée de mission Ifrée
Membre de l'association Comédie

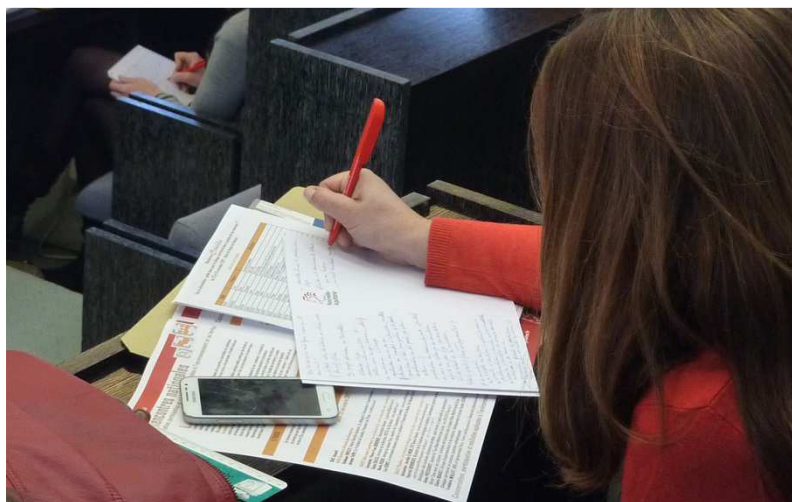
Résumé

Pourquoi Comédie s'intéresse à ce thème, souhaite se saisir du sujet des « communs » ?

A l'issue de la table ronde de clôture des Rencontres Comédie en 2016 à Lyon, les concepts de « communs » et d'intérêt général sont apparus. Ces deux concepts étant de plus en plus récurrents dans les discussions entre les acteur.rice.s de la concertation environnementale.

Si l'eau possède un statut de commun, d'ores et déjà établi, dont les acteur.rice.s se saisissent régulièrement, l'alimentation est un sujet plus complexe à aborder. Le fait de le qualifier de « commun » soulève davantage de questions. C'est pourquoi nous avons souhaité en débattre lors de ces Rencontres.

L'association Comédie promeut la formation au dialogue territorial sur les questions environnementales (www.comedie.org est un site d'autoapprentissage). Former ne signifie pas standardiser les pratiques. Il ne s'agit pas de proposer des dispositifs « clés en main », reproductibles à l'infini mais bien de donner les points de repères suffisants aux acteur.rice.s de la concertation pour leur permettre ensuite de concevoir des dispositifs adaptés aux différents contextes. Tous ces apprentissages sont importants car ils contribuent à la diffusion des compétences, au-delà d'un groupe de professionnel.le.s dont c'est le cœur de métier. Plus la sensibilisation est forte, plus la compréhension de ces dispositifs est approfondie, et plus les dispositifs seront efficaces et pertinents. En effet, les acteur.rice.s seront davantage conscient.e-s de la démarche de concertation qu'il convient d'engager pour que leurs projets aboutissent et les commanditaires éclairés seront également plus sensibles à ce type de propositions. C'est un cercle vertueux, qui vise à renforcer la diffusion des pratiques de dialogue territorial.





Luc BONET

Ex-enseignant en économie sociale et solidaire à l'Université du Maine
Président de la Maison de la Solidarité à Poitiers



Résumé

Nous pouvons tous et toutes constater une « popularisation » de la notion de « communs ». Le terme de « biens communs » ayant évolué vers celui de « communs » pour intégrer les biens immatériels tels qu'Internet. Un commun réunit trois grandes problématiques : écologique (épuiement des ressources), démocratique (crise actuelle de la démocratie représentative) et économique (la recherche de bénéfices conjoints à l'activité économique et la poursuite de la maximisation du profit individuel allant à l'encontre de la préservation des ressources). Elinor Ostrom, économiste et politologue américaine, est la première femme à avoir reçu le prix Nobel d'économie, en 2009, avec Oliver Williamson, « pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier, des biens communs ». Elle a observé la façon dont étaient gérés certains communs, notamment les ressources halieutiques, et elle a montré que sous certaines conditions, la gestion collective des ressources pouvait être efficace. Elle s'oppose en cela à celles et ceux qui parlaient alors de « tragédie des communs » (Garrett Hardin), qui estimaient que personne ne prend vraiment soin de ce qui appartient à tous et qui proposaient, comme seules alternatives efficaces soit une privatisation des communs, soit leur gestion publique par l'Etat pour fixer des règles d'usage. Elinor Ostrom – qui s'inscrit dans le cadre de la « nouvelle économie institutionnelle » - affirme qu'une gestion collective est possible. Il s'agit d'une gestion partagée, basée sur la gestion de règles communes à tous et toutes les acteur.rice.s concerné.e.s et la mise en place d'institutions veillant au respect de la mise en œuvre de ces règles. Comment s'organiser collectivement pour gérer les ressources ? Comment créer ces nouvelles institutions ? Cela peut s'avérer coûteux, en temps et en organisation. Pour s'engager à se conformer aux règles qui vont être mises en place, les acteur.rice.s doivent pouvoir se projeter dans un temps long. Cela nécessite donc de disposer d'institutions solides, capables d'organiser la surveillance mutuelle de la conformité aux règles. Sachant que cette surveillance peut être quasi-spontanée (exemple d'une pêcherie littorale avec peu de bateaux, où les pêcheurs se surveillent entre eux et régleront leurs éventuels conflits de façon informelle) ou s'inscrire dans un système plus complexe (exemple des accords de gestion des aquifères en Californie du sud qui peut aller jusqu'à nécessiter des décisions de justice). La vision de ces « nouvelles institutions » est donc large et différente en fonction de chaque situation territoriale. Sans ressembler au marché ultralibéral ni à l'État, il ne s'agit pas non plus d'un système à part mais bien complémentaire aux modèles existants et inscrit dans notre société démocratique actuelle.



Denis SALLES

Directeur de recherches
IRSTEA de Bordeaux

Résumé

Si l'eau est un véritable laboratoire de la gestion intégrée (contrats de rivière, SAGE, SDAGE...), quel bilan pouvons-nous faire aujourd'hui de cette gestion concertée ? Est-ce un modèle à suivre pour d'autres thématiques telle que l'alimentation ? Depuis la mise en place des comités de bassin dans les années 1960, des collectifs se sont organisés pour gérer ces ressources à l'échelle territoriale la plus pertinente. Cette organisation préfigure l'idée d'un modèle de gestion adapté, prenant en compte les différentes parties prenantes et proposant des lieux d'arbitrage des conflits.

En 2000, la Banque mondiale (une des principales institutions financières internationales) se saisit des résultats des travaux de Ostrom, entraînant des avancées significatives, notamment dans les pays du Sud, dans le champ du dialogue territorial (approches contractuelles de dispositifs volontaires, débats publics...). Mais de l'essor de ces pratiques de concertation, émergent des critiques sur deux fronts. D'une part, de celles et ceux qui prétendent que la concertation paralyse ou au moins ralentit les projets (exemple du barrage de Charlas, aux pieds des Pyrénées, qui aurait échoué à cause du débat public), car elle nécessite trop de temps et instaure trop de normes. Et d'autre part, de celles et ceux qui doutent de l'efficacité de la concertation. Alors qu'il-elle-s avaient beaucoup investi ces espaces, il-elle-s ont ensuite développé une défiance vis-à-vis de ces dispositifs. Il-elle-s leur reprochent de ne pas produire les résultats attendus et de confier les arbitrages à un cercle restreint de décideurs publics, sans aucune transparence. Le drame du barrage de Sivens a été le point d'orgue de cette défiance. Alors que la gestion de l'eau est sensée être partagée, on peut se demander comment a-t-on pu en arriver là ?

La concertation est également confrontée au statut de l'expertise. L'expertise « dure » (données scientifiques et techniques) tend à prendre l'ascendant sur l'expertise d'usage (récits et connaissances d'acteur-ric-e-s). La concertation doit chercher à relier ces deux formes d'expertises.

Est-ce que l'ingénierie et les outils du dialogue territorial restent à améliorer ou est-ce que les marges de progression se situent ailleurs (organisation de la gouvernance, proximité des lieux de décision...) ? Ce secteur s'est beaucoup professionnalisé, on assiste à une montée en compétence importante des acteur-ric-e-s de la concertation, au risque d'une certaine standardisation (exemple des dispositifs participatifs reproduits quasiment à l'identique dans l'élaboration des Plan Climat Air Energie Territoriaux). Le « marché » de la concertation a ainsi entraîné une réduction du temps alloué à la construction de collectifs pertinents. Or le cœur du problème est aujourd'hui de créer du collectif. Si l'idée de communs apparaît, ce n'est pas par hasard. Notre société est à la recherche de liens, de discours partagés, de temps collectifs. Il s'agit de rendre explicite ces interdépendances que la complexification de notre société rend de plus en plus nombreuses. Ainsi, à titre d'illustration, les parties prenantes voient les contraintes liées aux



captages d'eau potable mais estiment-elles la plus-value de ces derniers pour les bénéficiaires ?

Enfin, la relation entre la concertation et les décisions qui en découlent est déterminante. Dans le cadre de la mise en place d'une zone d'extension de l'estuaire de la Gironde pour protéger les zones denses de Bordeaux, des ateliers de concertation ont été organisés. Toutes les parties prenantes étaient invitées à contribuer à l'élaboration collective de scénarios. In fine, les élu-e-s ont verrouillé le dispositif et discrédité le travail engagé par les acteur.rice.s. Ici, on est loin d'un modèle de gouvernance partagée. Il existe de fortes tensions entre des principes de concertation auxquels chacun.e adhère, et les engagements que les décideurs vont ensuite respecter ou pas. Cela rejoint la question des lieux de décisions éloignés de ces interdépendances territoriales ainsi que l'importance de rendre compte des décisions prises, en particulier, quand ces dispositifs sont volontaires. Cela semble être- en effet - une des conditions clés pour que les acteur.rice.s attribuent plus de crédit, plus de confiance à ces démarches.





Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)

[#RencontresComedie](https://twitter.com/hashtag/RencontresComedie)